



CONSEIL MUNICIPAL DE CAPPINGHEM

Procès-Verbal du 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 28 mars, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, J. BAUDOIN, G. TRAPASSO, P. MOUCHON, A. KIMOUR,

Absents excusés avec pouvoir : V. DUCOURAU >pouvoir à MC. FICHELE, F. TREDEZ>pouvoir à S. DUMORTIER, M. BILLOIR>pouvoir à V. PARABOSCHI, C. CABY>pouvoir à T. WIDHEN, F. VAN LAETHEM >pouvoir à A. TRICOIT, N. ROUBAUD>pouvoir à A. KIMOUR,

Absents excusés sans pouvoir : J. AGNIERAY, K. UDRY

Secrétaire de séance : MC. FICHELE

M. le Maire ouvre la séance et propose que Mme FICHELE soit désignée secrétaire de séance

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme FICHELE procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance peut démarrer.

APPROBATION DU PV DU 13 DECEMBRE 2023 - CM2024-03/D.01

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal du 13 décembre 2023. Pas de modification à apporter au PV.

Le Conseil Municipal, après délibération, ADOPTE à l'unanimité le PV du 13 décembre 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS DU MAIRE - CM2024-03/INFO01

Monsieur le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération n° CM 2020//07-D2 du 22 juillet 2020 pour la période du 21/09/23 au 01/12/2023. Ces délégations feront l'objet de décisions formelles transmises au contrôle de légalité. Exercice du droit de préemption urbain

Date	Adresse	Superficie	Prix
08-12	20 AVENUE DES FAISANS	TERRAIN 483M2	218 000 €
20-12	9 RUE D ENNETIERES	MAISON/313M2	200 000 €

28-12	RUE DE LA ZAMIN	TERRAIN 519 M2	Echange évalué 5190 €
28-12	RUE DE LA ZAMIN	TERRAIN 163M2	Echange évalué 1630 €
19-01	22 AVENUE DES FAISANS	TERRAIN 635m2	243 000 €
13-02	13 TOURNEBRIDE	PARKING/4936M2	8 000 €
15-02	RUE DES LILAS	TERRAIN 425 m2	420 000 €
22-02	11 RUE DU GRD BUT	MAISON/668m2	425 000 €
27-02	15 AVENUE N. MANDELA	APPT + PARKING /10200M2	125 000 €
27-02	SENTIER DE LILLE	BUREAUX 4936M2	277 000 €
01-03	20 MANDELA	APPT/8119M2	127 000 €
05-03	5 LA PATURELLE	MAISON/504M2	458 000 €
14-03	1 NELSON MANDELA	LOCAL COMMERCIAL/10200M2	185 000 €
15-03	FLAQUET	TERRAIN 10380 M2	1 000 000 €

Monsieur le Maire demande à vérifier la superficie du terrain rue des Lilas.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Demande de subvention FONDS DE CONCOURS MEL TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE « PROJET RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC, QUARTIER HUMANICITE- CM 2024/02 - D.02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation du parc d'éclairage public, situé au quartier Humanité.

Monsieur le Maire souhaite solliciter le fond de concours de la MEL transition énergétique et bas carbone notamment pour le projet de rénovation de l'éclairage public à hauteur de 40 % du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTÉ ET AUTORISE**

- ↳ La demande de subvention Fonds de concours de la MEL transition énergétique et bas carbone.
- ↳ Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant

Monsieur Kimour se questionne sur la nécessité des travaux de rénovation de l'éclairage public au quartier Humanité et demande des informations complémentaires à ce sujet.

Monsieur le Maire précise que les rénovations concernant le changement de lampe et de l'ampoule.

Monsieur Kimour demande la possibilité d'obtenir un tableau d'amortissement sur plusieurs années des travaux de rénovation à venir et les économies financières réalisées à venir.

Monsieur le Maire fait part du bilan de la consommation des bâtiment communaux réalisé par le Conseiller en Energie Partagé de la MEL et présente notamment un graphique sur la consommation de l'éclairage public du quartier Humanicité ainsi que le coût à l'année.

Pour : 15

contre : 0

Abstention : 2

Demande de subvention FONDS VERT – PROGRAMMATION 2024- RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC, QUARTIER HUMANICITE CM 2024/02 - D.03

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation du parc d'éclairage public, quartier Humanicité et propose de solliciter une demande de subvention FONDS VERT – programmation 2024 au titre des projets de rénovation d'éclairage public à hauteur de 20% :

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTÉ ET AUTORISE**

- ↳ La demande de subvention Fonds Vert – programmation 2024
- ↳ Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant.

Pour : 15

contre : 0

Abstention : 2

Monsieur le Maire précise que la phrase mentionnant « projet éclairage public » sera supprimée.

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS- CM 2024/02 - D.04

VU le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 DU 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires ;

Vu la délibération n° 2023-10 D.04 du 29 septembre 2023 relative au recrutement de 8 agents recenseurs ;

Vu la nécessité de déterminer la rémunération des agents recenseurs ;

Les agents recenseurs seront payés à raison de :

- 0.84 € par feuille de logement remplie
- 0.90 € par bulletin individuel rempli
- 1.74 € par feuille internet (bulletin individuel + feuille de logement)

- 28.20 € pour chaque séance de formation

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Décide de fixer les taux de rémunération des agents recenseurs selon le barème ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Monsieur le Maire rappelle que l'INSEE verse une dotation de 4 740 € pour le bon déroulement du recensement, que la commune a recruté 8 agents recenseurs représentant un coût salarial de 6 640,62 € soit à la charge de la commune 1900,62 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance : 19h32

Questions :

1. *Quels élus ont été invités pour les vœux du sénateur Marc Philippe Daubresse?*

Seul Monsieur le Maire a été invité.

2. *Dans le projet Becquerie, quelle surface est concernée par une densité de 0.7 (Surface de haute desserte)*

Monsieur le Maire indique que les 57 000 m² de surface sont concernés par une densité de 0.3 sauf dans le périmètre des 500m autour de St Philibert soit 3 hectares.

Monsieur le Maire rappelle que dans les 19 hectares, 6hectares représentent une réserve foncière.

3. *Qui a participé à la formation " ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE" et a-t-elle été facturée ?*

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des adjoints et quelques conseillers municipaux ont participé à la formation. Le coût est de 2000 € pour 2 jours de formation.

Monsieur Kimour souhaite connaître les objectifs de cette formation.

Monsieur le Maire donne les objectifs dont l'attractive de la commune et rendre la commune plus attirante et adapter davantage la communication.